

Timing et comment participer?

- **Bulletin d'inscription et règlement :**
www.terredavenir.be
- **Clôture des inscriptions :**
28 avril 2023
- **Introduction du dossier complet :**
au plus tard le 26 mai 2023
- **Sélection des nominés :**
20 juin 2023
- **Défense des travaux nominés :**
fin août / début septembre 2023
- **Proclamation solennelle :**
4 octobre 2023



 **Appel à projets**
WWW.TERREDAVENIR.BE

UN PRIX À L'ATTENTION DES ÉLÈVES
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, PROFESSIONNEL,
ARTISTIQUE, SPÉCIALISÉ ET DES CÉFA.

Prix
Terre d'Avenir
2022 - 2023



Contact

Fondation Reine Paola
Avenue A.J. Slegers 356 bte 17
1200 Bruxelles
Tél. : 02 762 92 51
info@terredavenir.be
www.terredavenir.be
Suivez-nous sur  et .

Editeur responsable : Bernard de Traux de Wardin

 **Fondation
Reine Paola**

En collaboration avec la Fondation Dirk Frimout

Prix Terre d'Avenir
2022-2023



Appel à projets

Le Prix Terre d'Avenir veut mettre l'accent sur l'importance des connaissances techniques et scientifiques en fin de secondaire. L'implication sociétale et la créativité scientifique sont des priorités pour les générations à venir.

Le Prix récompense chaque année les meilleurs projets qui ont **l'Environnement, la Terre ou l'Espace** comme sujet.

Ceux-ci doivent être de nature à améliorer la qualité de la vie et peuvent être abordés d'un point de vue scientifique, technique, artistique ou écologique.

Pour qui ?

Pour les élèves, encadrés par leurs enseignants, du 3^e degré de tous les secteurs de l'enseignement ordinaire professionnel, technique ou artistique de qualification, de l'enseignement ordinaire technique ou artistique de transition, de l'enseignement spécialisé ou de l'enseignement en alternance.

Critères de participation ?

Chaque réalisation présentée sera le résultat d'un travail individuel ou de groupe rédigé par les élèves. Elle doit être multidisciplinaire ou interdisciplinaire. Le sujet de la réalisation doit promouvoir les sciences et avoir comme thématique l'Environnement, la Terre ou l'Espace.



Prix ?

★ Le **premier prix** s'élève à **500 €** par élève (avec un plafond à **2000 €**) et **1000 €** pour l'école.

★ Le **deuxième prix** s'élève à **350 €** par élève (avec un plafond à **1400 €**) et **750 €** pour l'école.

★ Le **troisième, quatrième et cinquième prix** s'élèvent à **200 €** par élève (avec un plafond à **800 €**) et 500 € pour l'école.

Ces cinq écoles, enseignants et élèves sont autorisés à porter le titre de « Lauréat du Prix Terre d'Avenir ».

★ En outre, un maximum de **5 accessits** sera décerné, d'une valeur de **100 €** par élève (avec un plafond à **400 €**) et de **200 €** pour l'école.

Les montants pour les écoles sont octroyés pour l'acquisition de matériel didactique.